**MODÈLE DE LETTRE À ADRESSER AUX MINISTRES RESPONSABLES DES QUESTIONS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE VOTRE GOUVERNEMENT**

Semaine de la CSI pour le climat (du 1er au 7 juin 2015) dans le cadre des négociations climatiques de la CCNUCC, à Bonn en Allemagne (du 1er au 11 juin 2015), en vue de la 21e Conférence des parties de la CCNUCC, du 30 novembre au 11 décembre 2015, à Paris en France.

Monsieur le ministre/Madame la ministre,

Les citoyens exigent de plus en plus des actions climatiques. Nous demandons donc aux gouvernements de prévoir une réponse cohérente et ambitieuse qui crée des emplois décents et réduit les inégalités. Telles sont les bases d’un avenir durable et juste.

La/Le/L’ (nom de votre organisation) est affilié(e) à la Confédération syndicale internationale (CSI) qui représente 176 millions de travailleuses et de travailleurs de 161 pays et territoires par le biais de ses 325 organisations affiliées. Nous vous écrivons pour vous sachiez combien le mouvement syndical souhaite ardemment que soit conclu un accord climatique mondial ferme qui protègera les vies et les moyens de subsistance des travailleurs des effets du changement climatique, et leur garantira, ainsi qu’à leurs communautés, de bons emplois, une protection sociale et des retraites lors de la transition vers une économie à zéro émission de carbone.

Le mouvement syndical international demande aux gouvernements de :

1. **Soutenir un accord juste, ambitieux et contraignant à Paris**, qui jettera les bases des réductions des émissions à moyen et long termes, ainsi que d’une adaptation durable aux effets du changement climatique dans les pays en développement. Les gouvernements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que l’ambition affichée dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national corresponde au besoin de contenir la hausse de la température à moins de 2 °C, en évaluant de bonne foi leurs responsabilités et leurs capacités.

Les gouvernements des pays développés doivent prévoir précisément une façon de respecter l’engagement de mobiliser 100 milliards de dollars US par an d’ici 2020, ces fonds étant essentiels pour soutenir les efforts des pays en développement pour faire face aux effets du changement climatique et les aider à prospérer tout en réduisant leurs émissions.

1. **Préserver dans le texte final les références à l’engagement en faveur d’une transition juste pour la main-d’œuvre qui figure actuellement dans le texte de négociation, surtout dans la partie opérationnelle portant sur les objectifs :**

*Paragraphe 15 : Toutes les Parties [et les parties prenantes] doivent [garantir le respect des droits de l’homme et de l’égalité des sexes dans la mise en œuvre des dispositions du présent accord] (...)* ***Toutes les Parties devraient, par leurs politiques et mesures ayant trait au climat, envisager pour la population active une transition juste qui crée des emplois décents et de qualité.****]* ***(...)***

Des références à cet engagement ont d’ores et déjà été adoptées dans de précédentes décisions de la Conférence des parties (COP)[[1]](#footnote-2) et approuvées dans des conclusions tripartites de l’Organisation internationale du Travail (OIT) sur le contenu du concept d’une transition juste[[2]](#footnote-3).

Nous souhaitons vivement que l’accord auquel parviendront les délégués de la COP21 oriente les actions climatiques en les reliant à la réalité. Cela garantira un engagement envers la justice sociale et rassurera les travailleurs du monde entier au moment où nous chercherons à obtenir leur soutien pour procéder à la transformation en profondeur nécessaire.

1. S’engager à concevoir un plan énergétique national prévoyant la décarbonisation de l’économie tout en préservant les emplois. Les syndicats sont conscients des défis que les politiques climatiques représentent pour certains secteurs de l’économie, mais il n’est pas envisageable de laisser ces enjeux devenir une source de discorde en ne prenant pas des mesures pour élaborer des plans nationaux et industriels. Nous avons besoin que nos gouvernements nous montrent la voie. Nous avons besoin d’un plan pour décarboniser l’économie. Nous avons besoin d’une stratégie de transition juste pour les personnels des secteurs qui doivent être transformés. Et nous en avons besoin maintenant.

Notre organisation a donc trois questions simples à vous poser :

1. **La contribution de votre gouvernement (CPDN) en termes de réduction des émissions reflète-t-elle la capacité et la responsabilité de notre pays de faire tout ce qui est en son pouvoir pour contenir la hausse de la température à maximum 2 °C ?**
2. **Votre gouvernement soutiendra-t-il l’inclusion de termes relatifs à une transition juste dans la partie opérationnelle de l’accord climatique ?**
3. **Votre gouvernement s’est-il engagé à concevoir un plan énergétique national, ou s’engagera-t-il à élaborer un tel plan qui prévoit la décarbonisation de l’économie et la protection des emplois ?**

Je me réjouis à l’idée d’avoir votre avis et de pouvoir compter sur l’engagement constant des syndicats nationaux de répondre à la menace qui pèse sur notre société.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le ministre/Madame la ministre, l’expression de ma haute considération.

*(insérer le nom du/de la président(e) ou du/de la secrétaire général(e) de votre organisation)*

1. Décision 1/CP16, Partie I, « Une vision partagée pour l’action coopérative à long terme », paragraphe 10, gouvernements (document disponible à : <https://unfccc.int/files/meetings/cop_16/application/pdf/cop16_lca.pdf>)

   *« 10.* *Comprend que la lutte contre le changement climatique exige une transition paradigmatique vers l’édification d’une société sobre en carbone, qui crée des opportunités d’envergure et garantisse une croissance élevée continue ainsi que le développement durable, sur la base de technologies innovantes, de styles de vie et de modèles de consommation et de production plus durables, tout en garantissant à la force de travail une juste transition, qui crée des emplois de qualité relevant du travail décent. »*

   *Décision 1/CP16, 1/CP17 sur les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte :*

   *« Reconnaissant l’importance d’éviter ou de minimiser les répercussions négatives des mesures de riposte sur les domaines social et économique, faisant la promotion d’une juste transition pour la force de travail, créant du travail décent et des emplois de qualité conformément aux stratégies et priorités de développement définies à l’échelon national et contribuant à l’édification de nouvelles capacités tant dans les emplois des secteurs productifs que dans ceux du secteur des services, promouvant la croissance économique et le développement durable. »* [↑](#footnote-ref-2)
2. Paragraphe 14 de la Résolution de 2013 concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_223798.pdf> [↑](#footnote-ref-3)